

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP.)**

Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE ancien 721 Z- nouveau 6202 A Siret 338 667 082 000 48

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 MAI 2009

Les Actionnaires de la société UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP sont informés qu'une Assemblée Générale Mixte est convoquée **le mercredi 26 mai 2009 à 10 heures 30**, au siège social de la Société, 68 rue de Villiers 92300 Levallois-Perret à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

1. examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, après lecture du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne, des rapports du Conseil d'Administration dont le rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux Comptes ;
2. approbation sur rapport spécial des Commissaires aux comptes des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de Commerce ;
3. examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, après lecture du rapport de gestion du groupe du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes ;
4. affectation du résultat ;
5. nomination de la société BURBAND KLINGER & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Georges-Edouard CHAUVEL TREPIER en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,
6. autorisation de la Société à intervenir sur le marché de ses propres actions,

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

7. augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L. 443-5 du Code du Travail,
8. pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance. L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

L'établissement financier centralisateur de cette opération CACEIS, Assemblées Générales centralisées 14, rue Rouget de Lisle 92 862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX, fera parvenir aux actionnaires de la société dont les titres sont nominatifs, tous les documents de convocation préalables, auxquels seront joints les formulaires de procuration et de vote par correspondance.

La société tient à la disposition des actionnaires des formules de pouvoirs et de vote par correspondance ainsi que des cartes d'admission.

Les titulaires d'actions au porteur souhaitant utiliser la faculté de vote par correspondance pourront demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un formulaire auprès de la société au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée. Le formulaire dûment rempli devra parvenir à la Société ou à CACEIS trois jours au moins avant la date de réunion.

Les titulaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire une attestation établie par le dépositaire de ces actions justifiant de leur immobilisation.

Conformément à la loi, tous les documents légaux qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration